

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS  
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2005 À 20 HEURES 30**

**L'An Deux Mille Cinq, le 20 Décembre**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 20 Décembre 2005 à 20 Heures 30, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Louis BARRET, Marcel COULIOU, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel MIENVILLE

**Membres suppléants votants :** Madame, Messieurs, Anne-Marie ROSÉ, Gérard FABRE,

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Jean CAYRE, Josian VAYRE, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Éliane CARLES, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Jacques HUC, Patrice MANGIONE,

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Robert RAYNAL, Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Madame Anne-Marie ROSÉ)

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Doris HUCHEDÉ, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 38**

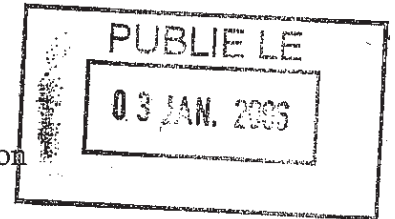
**Présents (titulaires et suppléants votants) : 28**

**Votants : 28**

**N° 8 - 181 / 2005 : AVANCEMENT DU PROJET TECHNOLOGIQUE :  
LE PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ALBI INNOPROD**

Pilote : Développement économique

Autres services concernés : Direction Générale, Finances et Budget  
Communication, Territoire d'Agglomération



**Madame Christine DEVOISINS, rapporteur,**

Le projet d'agglomération de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois approuvé le 18 novembre 2003 s'est fixé comme objectif la création d'une technopole en vue d'accroître l'attractivité du territoire, et d'offrir aux entreprises un site d'implantation de qualité. Dans cette perspective, inscrite au sein d'une stratégie économique d'ensemble, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a sollicité tous les acteurs économiques de son territoire.

Un groupe informel, le groupe Mercure rassemblant tous les établissements d'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie de l'albigeois a recensé les savoir faire locaux et les filières d'excellence du territoire.

Le 26 octobre 2004 à Arthès, les membres du Bureau Communautaire ont pris connaissance des trois thématiques proposées par le groupe Mercure qui pourraient constituer le socle de la future technopole, à savoir l'environnement et le développement durable, les matériaux et les matières premières, les produits et les services innovants.

Le 23 novembre 2004 à Terssac, le Bureau Communautaire a jugé de la pertinence des trois thématiques proposées par le groupe Mercure mais a demandé que ce positionnement soit conforté par des études complémentaires.

Par délibération du 12 avril 2005, le Conseil Communautaire a décidé de confier une mission de préfiguration du projet technopolitain au CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies).

Dans ce cadre, le 24 mai 2005 à Cambon d'Albi, une première approche du concept ALBI INNOPROD a été exposé devant le Bureau Communautaire. Sur ces bases, il a été décidé de recueillir les analyses et réflexions des partenaires du territoire albigeois ainsi que du monde économique. Le projet, ainsi complété et affiné, a été présenté aux élus communautaires lors du Bureau du , qui s'est tenu au Séquestre.

**LE CONSTAT**

Le territoire de l'albigeois dispose d'atouts incontestables.

Sa localisation tout d'abord à proximité de la métropole toulousaine qui demeure très attractive et qui bénéficie d'un rayonnement international.

L'agglomération peut aussi se prévaloir de disposer sur son territoire des structures de recherche (EMAC, Université Champollion), d'enseignement supérieur (EMAC, Champollion, Lycées Fonlabour et Rascol, nombreux BTS), de transfert de technologie (CRITT, Plate Forme Technologique Rascol, Plate Forme Technologique Fonlabour) et plus généralement de structures d'accueil pour les entrepreneurs (Incubateur, Pépinière Albisia, Point Chances...). Par

ailleurs, l'université Champollion développe un projet de Maison de la Recherche qui devrait voir le jour d'ici deux ans.

Des infrastructures adaptées favorisent les relations et échanges avec les territoires environnants : l'autoroute vers Toulouse mais aussi la fibre optique qui irrigue les zones d'activités sont autant d'éléments qui contribuent au développement économique local.

La qualité de la main d'oeuvre et les formations professionnelles sont reconnues par les entreprises locales.

Enfin, sa qualité de vie incontestable favorise le bien être et l'épanouissement de ses habitants.

Ces avantages structurels sont associés à des savoir-faire spécifiques au territoire, notamment dans les domaines de l'innovation, du transfert de technologies, de la production...

Une des forces du territoire se révèle ainsi dans sa capacité à accompagner et à faire émerger des projets d'entreprises, de créateurs, d'entrepreneurs. La qualité du partenariat entre structures de développement économique fait figure d'exemple à l'image de la Plate Forme Technologique (PFT) Rascol.

Plusieurs projets de création et de développement d'entreprises technologiques ont ainsi vu le jour récemment sur notre territoire, particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables et des nouveaux matériaux.

Des entreprises innovantes ont également récemment choisi de s'implanter sur l'albigeois.

Malgré ces nombreux atouts, on note que le territoire manque :

d'une part, d'une image visible et aisément identifiable qui témoignerait de son ambition et de son action économique,

et d'autre part, d'un outil technologique adapté qui permettrait d'assurer son rayonnement régional voire national par une politique de marketing territorial offensive.

## **LA DEMARCHE**

Le projet technopolitain se décompose en :

- Une mission de préfiguration
- Une mission d'animation de la dynamique technopolitaine par une mise en réseau des acteurs économiques autour du projet.
- Une démarche de maîtrise foncière et d'aménagement de la « Zone d'Activités Technopôle »

La mission de préfiguration confiée au CRITT s'est centrée sur une validation opérationnelle des thématiques pressenties par le groupe Mercure (environnement et développement durable, matériaux et matières premières, produits et services innovants) et sur la prise en compte des conclusions de l'étude filières commandée par Charbonnages de France et réalisée par le cabinet KPMG.

Cette étude a identifié plusieurs filières en émergence ou en développement sur l'albigeois : agro-agri, équipementiers de la construction, matériaux métalliques et composites, automobile.

Un groupe de travail composé de représentants de l'EMAC, du CRITT et de la C2A s'est constitué pour apporter une dimension transversale et opérationnelle aux travaux du groupe Mercure. Dans un esprit d'ouverture, la démarche partenariale a prévalu : les entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les collectivités locales, l'Etat et les représentants du groupe Mercure ont ainsi tour à tour apporté leur contribution.

## **LE PROJET : « de l'idée au produit »**

Trois impératifs ont animé le groupe de travail :

- **Le réalisme** avec le souci constant de formuler une proposition adaptée à la dimension territoriale.
- **Le pragmatisme** avec le souhait de bâtir le projet sur des savoir faire locaux existants et éprouvés, en misant sur une stratégie de différenciation.
- **L'ambition** avec la volonté affirmée de positionner la technopole sur un secteur à potentiel qui assurera un rayonnement régional voire national à notre agglomération.

C'est en combinant atouts, spécificités et savoir-faire techniques du territoire que le concept de Parc Scientifique et Technologique ALBI INNOPROD a pu voir le jour.

Il repose sur deux dimensions complémentaires, qui constituent le cœur de **son offre technologique aux porteurs de projet et entreprises en développement** :

1. **L'ingénierie d'innovation**, allant de la conception au prototype grâce à un regroupement unique de compétences dans la chaîne numérique, avec les meilleurs outils du moment: conception et fabrication assistées par ordinateur, prototypage rapide, analyse de la valeur.

L'innovation est un thème porteur mis en valeur à la fois aux niveaux européen, national et régional. C'est aussi un des facteurs marquants de notre territoire.

2. **L'ingénierie d'industrialisation**, allant du prototype à l'industrialisation avec des partenaires spécialisés ayant une expérience avérée en procédés de fabrication innovants, automatisation, méthodes performantes de production industrielle, maîtrise énergétique, ergonomie, et environnementale.

Il s'agit en effet d'un réel savoir faire territorial. Le CRITT, la PFT Rascol et sur un périmètre plus étendu le CIRTES (Centre Européen de Prototypage et d'Outillage Rapide) apportent ainsi une compétence reconnue dans les domaines du prototypage, de l'automatisation, de l'industrialisation.

Ainsi toute la chaîne de compétences qui va de « l'idée au produit » serait proposée aux créateurs, porteurs de projets innovants, et entreprises en développement, avec une dimension marquée en terme de développement durable, plus précisément dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et de l'environnement.

**C'est en ce sens que le projet technopolitain albigeois apporte une réelle valeur ajoutée avec une articulation novatrice entre innovation et industrialisation.**

**Un accompagnement global** dans les domaines technologiques (recherche de partenariats), financier (ingénierie financière, business plans, recherche de capitaux), marketing (analyse du marché, définition précise des produits, assistance à la commercialisation), juridique (assistance juridique, propriété industrielle), formation **viendra compléter l'offre technologique.**

**Ainsi, ce sont non seulement les entreprises du secteur industriel qui sont la cible de la future technopole mais aussi les entreprises du secteur tertiaire supérieur.**

Sur la question de l'opportunité de positionner la technopole en partie sur le secteur industriel, il est intéressant de prendre connaissance des conclusions de l'étude prospective de la Datar, « la France, puissance industrielle », diffusée en 2004. Selon cette étude, le secteur industriel est nécessaire au développement économique et social d'un territoire par l'effet d'entraînement qu'elle exerce sur l'ensemble des autres activités économiques.

Dans une logique d'équilibre harmonieux du territoire, le secteur tertiaire doit demeurer associé au développement du secteur industriel.

C'est un des enjeux du projet technopolitain que d'assurer la complémentarité entre le renforcement du tissu industriel et le développement des activités tertiaires.

Au-delà de cette orientation générale, les objectifs assignés au projet technopolitain sont donc de :

- Créer une visibilité économique de l'albigeois au niveau régional voire national par un politique offensive de marketing territorial.
- Favoriser l'attractivité et la compétitivité du territoire, notamment en le considérant dans sa relation avec des métropoles comme Toulouse ou Barcelone pour bénéficier de leur dynamique et de leur effet d'entraînement.
- Générer de l'emploi si possible à valeur ajoutée
- Accroître la richesse du territoire.

Ce projet atteindra ses objectifs à condition de

- Démontrer un avantage concurrentiel face aux autres technopoles ou CEEI (Centres Européens Entreprises Innovation): ALBI INNOPROD offrira un accompagnement complet aux porteurs de projets. Un recensement des technopoles a montré que peu d'entre elles se positionnent à la fois sur une expertise en innovation et en processus de production.
- Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire par un partenariat étroit autour de la Communauté d'Agglomération, .

En terme de localisation, le Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Albi prévoit la création d'une zone d'activité dans le secteur dit « ZA technopole ». Les terrains de cette zone de 46 ha devront être maîtrisés ou à transférés.

Le Bureau Communautaire du 6 décembre 2005 a validé la nécessité de mettre en œuvre le projet technopolitain dans sa phase pré-opérationnelle.

Tels sont les motifs qui me conduisent à proposer :

- Que la Communauté d'Agglomération prenne acte des premières conclusions de la mission de préfiguration,

- Que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois autorise le lancement de la phase pré-opérationnelle du projet technopolitain à savoir :

- La recherche de partenaires.
- La constitution d'une structure adaptée.
- La finalisation du programme et le lancement des études.
- La recherche de financements ;

ainsi que l'engagement de la maîtrise foncière des terrains situés sur la Zone d'Activités dite ZA technopole sur le Plan Local d'Urbanisme d'Albi.



**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

VU l'Arrêté Préfectoral du 24 Décembre 2002 de création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N° 21/21 du 6 Janvier 2003 de mise en œuvre de la compétence économique dès le 1er Janvier 2003,

VU le contrat d'agglomération approuvé en Conseil Communautaire le 18 novembre 2003,

VU la convention avec le CRITT approuvée en Conseil Communautaire le 12 avril 2005

VU L'avis favorable du Bureau Communautaire du 6 décembre 2005

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **AUTORISE** le lancement de la phase pré-opérationnelle, et l'engagement de la maîtrise foncière des terrains situés sur la Zone d'Activités dite ZA technopole sur le Plan Local d'Urbanisme d'Albi.

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65-90 et à l'article 65748 du Budget Primitif 2006.

Pour extrait conforme,  
Fait le 20 Décembre 2005

Le Président,  
Philippe BONNECARRÈRE

